



APPEL À CANDIDATURES RÉSIDENCE ARTISTIQUE ET CULTURELLE

Tourisme littoral de proximité et adaptation - Manche - Campement itinérant artistique et culturel : Révéler et réinventer le tourisme littoral de proximité face aux dérèglements climatiques 2024-2025

Le Département de la Manche lance en 2024, en partenariat avec le CAUE, l'agence d'attractivité Attitude Manche et les campings partenaires, une résidence de territoire qui vise à questionner les attachements et les pratiques touristiques des manchois ainsi que leurs perspectives d'adaptation face aux dérèglements climatiques et à la montée des eaux.

Le littoral manchois, avec 620 km et ses nombreuses côtes basses sableuses, est particulièrement vulnérable aux conséquences du dérèglement climatique, et en particulier à la hausse du niveau marin et à l'érosion. Aujourd'hui, 35% des côtes naturelles du département de la Manche reculent (contre une moyenne de 20% en France) et on dénombre près de 36 000 ha de zones basses exposés aux submersions marines. En plus d'accroître le recul du trait de côte et les risques de submersion, l'élévation du niveau marin augmente le risque d'inondation par élévation des nappes d'eaux souterraines côtières et/ou débordement des cours d'eau côtiers. De ces risques découleront des effets en cascade qui viendront renouveler nos équilibres sociaux, environnementaux et économiques.

Car tandis que les côtes reculent, les installations humaines, les constructions, et particulièrement les installations touristiques n'ont eu de cesse de se rapprocher au plus près de la mer, tirant de cette proximité une indéniable attractivité.

La montée des eaux va donc transformer le littoral manchois et l'urbanisation qui s'est développée sur la frange littorale va être impactée. Cette transformation nous offre l'opportunité de repenser notre manière d'habiter le littoral, pour une meilleure prise en compte de cet environnement naturel sensible et de la biodiversité qui l'occupe.

Deux enjeux sont identifiés sur le littoral manchois : maintenir et développer une activité touristique qui contribue à son économie tout en prenant en compte les changements climatiques en s'y adaptant. Cette capacité de résilience relèvera en grande partie de l'implication des habitants, permanents ou temporaires, dans les politiques d'aménagement visant à réduire la vulnérabilité des territoires littoraux.

Dans la Manche, le tourisme littoral de proximité occupe une part importante et nombreux sont les manchois qui profitent du littoral et des infrastructures d'hébergements touristiques une partie de l'année. Pour certains d'entre eux, un attachement au bord de mer s'est tissé de longue date, parfois sur plusieurs générations, de nouvelles pratiques se sont développées, des habitudes se sont installées. La transformation annoncée et les nouveaux modèles d'aménagement qui seront à inventer pour maintenir le littoral manchois attractif et résilient devront donc prendre en compte ces attachements pour un meilleur accompagnement dans ce processus de changement. En ce sens, cette résidence est un projet de recherche et de création participatif qui a pour double ambition de révéler les caractéristiques de cet attachement et les pratiques touristiques sur ces lieux de villégiature, et d'inviter les touristes locaux à inventer leurs solutions rêvées d'adaptation futures.

La résidence repose sur le lien fort entre l'équipe résidente et les touristes locaux. Elle a pour vocation de contribuer à ouvrir le regard des touristes, des habitants et des acteurs locaux sur les enjeux de la transition écologique du littoral, susciter les questionnements et le débat sur les infrastructures touristiques, les usages et les modes de vie, les liens avec l'environnement local.

Au travers de trois approches (sciences sociales, aménagement de l'espace et du territoire, arts), les résidents auront à cœur d'apporter un regard sensible et d'ouvrir des espaces d'échanges et de réflexion sur ces rapports au littoral et leurs perspectives d'évolution face aux dérèglements climatiques. Il s'agira ensuite de produire une œuvre artistique qui sera partagée avec les territoires, sans format préétabli, témoignant de la parole des résidents des campings, dans l'esprit de récits de vacances. Ce travail devra comprendre une dimension participative s'inscrivant dans le respect des droits culturels. Par la suite, il pourrait servir de base à un travail prospectif sur les futures formes

d'accueils touristiques, adaptées à la fois aux besoins locaux, aux dérèglements climatiques et aux enjeux de biodiversité.

La production artistique s'attachera à développer l'une des questions suivantes :

- La généalogie du camping : retracer des parcours de familles résidant au sein du camping, retracer l'histoire de l'occupation des lieux,
- La géographie du camping et son ancrage territorial : révéler les liens entre terre et mer, questionner les liens du camping avec les principaux lieux de vie de la commune et des alentours, les relations quotidiennes qui existent (ou pas) entre eux
- La temporalité du camping : raconter les rythmes de vie du camping au quotidien et à l'année, des périodes « creuses » à la haute saison touristique
- Les liens à la mer : questionner la notion de proximité au bord de mer, dans ses dimensions spatiale, visuelle, sensorielle, corporelle, ...

LES CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les candidats devront constituer une équipe de deux personnes ayant des compétences avérées dans les trois domaines suivants :

- Sciences humaines et sociales,
- Aménagement de l'espace et du territoire (architecture, urbanisme et paysage),
- Arts (arts visuels, spectacles vivants, littérature)

Si vous souhaitez participer à ce projet, mais que vous n'avez pas de binôme, contactez-nous afin de vous intégrer dans un « vivier de compétences » dont la liste sera disponible pour les participants sur demande. Elle permettra de constituer ou compléter une équipe.

LES CONDITIONS DE RÉSIDENCE

Durée de la résidence : quatre semaines réparties de fin juin à début septembre, en itinérance sur quatre lieux (une semaine par camping). Deux journées de préparation avec visite des sites au printemps 2025 est à prévoir. Le planning de résidence proposé dans les campings d'accueil est le suivant :

- Du 21/06 au 28/06/2025 : camping intercommunal de la Vanlée à Bréhal
- Du 28/06 au 05/07/2025 : camping municipal Le Clos Marin à Pirou
- Du 23/08 au 30/08/2025 : camping municipal de Clairefontaine à Siouville-Hague
- Du 30/08 au 06/09/2025 : camping privé Le Cormoran à Ravenoville

Indemnités : chaque membre de l'équipe recevra une indemnité de 5 000 € TTC à l'issue du projet (journée de préparation, les quatre semaines de résidence et les restitutions).

Budget de production : sur demande et justificatifs, avec l'accord préalable du Département, pour la conception et la réalisation des outils et supports de restitution dans le cadre exclusif de résidence.

Hébergement : un hébergement partagé sera mis à disposition dans chaque camping

Lieu de création : un lieu de création/production sera mis à disposition par la commune

Transport : l'équipe devra se rendre par ses propres moyens sur les lieux de résidence. Des vélos électriques seront mis à disposition sur chaque site.

Accompagnement : une équipe projet constituée de représentants du Département, du CAUE et de l'agence d'attractivité Attitude Manche porte le projet et en assure la coordination. Elle accompagnera les résidents et sera leur interlocuteur.

Convention : une convention de résidence spécifiant les engagements respectifs de l'équipe et du Département de la Manche est signée en amont de la résidence.

Suivi de la résidence : Pendant la résidence, l'équipe mettra en œuvre une dynamique d'échange et de découverte par des outils de restitution des travaux : publications, photos, vidéos, blog, panneaux ou autres (carnet de bord). Un temps d'échanges sur le projet artistique et culturel devra être organisé avec les habitants à l'issue de chaque semaine de résidence.

LE DOSSIER DE CANDIDATURE DE L'ÉQUIPE

L'appel à candidature est ouvert aux professionnels et étudiants des domaines cités précédemment. Chaque binôme devra désigner un référent qui prendra en charge l'inscription et les échanges organisationnels et administratifs.

Le dossier de candidature comprend :

- Une fiche de candidature complétée et signée, accompagnée des CV des membres de l'équipe
- Une note d'intention précisant l'intérêt pour cette résidence et l'approche envisagée (5 pages maximum)
- Un dossier de références (5 références maximum par membre de l'équipe)

Le dossier de candidature complet doit être envoyé au Département, service d'appui à la transition écologique et au développement durable : transition-ecologique@manche.fr

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Lancement de l'AAP : 14 octobre 2024

Date limite de candidature : 31 décembre 2024

Comité de sélection (sur dossier) : jeudi 16 janvier 2025

Auditions des trois équipes retenues : jeudi 6 février 2025

Communication des résultats : fin mars 2025

Déroulement : 4 semaines de résidence réparties entre juillet et septembre 2025

Une restitution dans les quatre communes partenaires est à prévoir fin septembre 2025.

LES MODALITÉS DE SÉLECTION

Les dossiers seront examinés par un comité de pré-sélection composé de :

- Trois représentants du Département de la Manche (Direction de la culture, Mission d'Appui à la Transition Écologique et Mission Ingénierie et Appui aux Territoires) ;
- Deux représentants du Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement (C|A.U.E) de la Manche ;
- Un représentant d'Attitude Manche.

Les équipes des trois projets présélectionnés seront auditionnées le jeudi 6 février 2025. En plus des membres susmentionnés du comité de pré-sélection, le jury des auditions comprendra un élu départemental et un élu représentant des quatre communes d'accueil.

DROITS DE PROPRIÉTÉ ET UTILISATION DES RENDUS

La participation à la résidence implique l'acceptation de l'utilisation gratuite de tous les documents écrits, graphiques ou photographiques des rendus à des fins d'information et de publication des projets, sans limitation de durée.

L'organisateur aura ainsi la liberté d'utiliser les éléments graphiques fournis en vue de toute publication non commerciale dans le cadre de ses actions et de ses missions.

Toute autre utilisation fera l'objet d'une demande d'utilisation spécifique.

Cela ne remet pas en cause la propriété intellectuelle des concepteurs sur leurs propositions.

Le collectif d'artistes devra s'assurer de l'accord écrit de cession des droits relatifs à l'exploitation des contributions de tout participant.

En cas de force majeure, l'organisateur se réserve le droit de reporter ou d'annuler le projet de résidence sans que sa responsabilité ne puisse être engagée de ce fait.

Pour toute question, contactez :
Contact 1 // Département de la Manche
Mail : transition-ecologique@manche.fr

Contact 2 // CAUE 50
Mail : courrier@caue50.fr